



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-10-2025 /

Dossier complet le : 22-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006951/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques sur la commune de Vaire (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VAIRE 5 PV

Raison sociale

VAIRE 5 PV

N° SIRET

98410392900019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'un projet d'ombrières agrivoltaïques sur des parcelles de grande culture sur la commune de Vaire en Vendée (parcelles 0A 120, 121, 122, 123, 124, 125, 180 et 182). La zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) s'étend sur une surface d'environ 15,8 ha. A noter toutefois que la surface maximale représentée par les aménagements (structures, postes techniques, pistes, base de vie chantier, etc.) sera d'environ 11,49 ha. Le projet consiste à implanter des ombrières photovoltaïques permettant la circulation des engins agricoles entre les rangs. La parcelle sera exploitée comme grandes cultures. Les panneaux seront dynamiques et généreront un ombrage partiel tournant (+60° à -60°, azimut à 30°), avec un pilotage automatique pour répondre aux besoins de l'exploitant ou en réponse aux conditions climatiques. L'implantation des panneaux sera compatible avec les machines agricoles en proposant un passage large de 9 mètres.

4.2 Objectifs du projet

La société TSE a développé une structure innovante agrivoltaïque, permettant d'apporter une protection aux terrains agricoles vis-à-vis des aléas climatiques de plus en plus prononcés, et de diminuer les besoins en eau, tout en contribuant au développement des énergies renouvelables. TSE a opté pour l'installation de panneaux photovoltaïques mobiles, avec une orientation contrôlée, permettant d'optimiser à la fois le rendement agricole (en modulant l'ombrage apporté à la culture) et la production électrique. On parle dans ce cas d'agrivoltaïsme dynamique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une assistance a maîtrise d'ouvrage environnement est mandatée par TSE pour la durée du chantier. Les entreprises de travaux devront respecter la charte chantier vert définie par TSE et incluse dans les marchés de travaux. Avant le début du chantier un rappel aux équipes travaux sera faite sur les enjeux environnementaux spécifiques au site et les mesures environnementales à mettre en œuvre. Le chantier de construction s'étendra sur une période d'environ 6 à 10 mois et prévoit plusieurs phases - Préparation du terrain, piste, clôture - Pose des câbles et structures photovoltaïques - Livraison des bâtiments techniques (PTR et PDL) - Connexions et configuration des systèmes - Inspection avec l'exploitant pour valider la propreté de la parcelle. La circulation sur site respectera un plan strict de circulation afin de préserver au maximum le sol. Plusieurs dizaines de camions semi-remorques seront nécessaires durant le chantier pour l'acheminement des modules photovoltaïques, des structures porteuses des modules et des autres aménagements (poste de livraison, postes de transformation, clôtures, portails, éléments de la base-vie). Le raccordement de la centrale au réseau de distribution fera l'objet d'une demande de raccordement (demande de PTF - Proposition Technique et Financière) auprès du gestionnaire du réseau public de distribution (généralement ENEDIS). L'arrêt du permis de construire doit être obtenu pour pouvoir faire cette demande de raccordement auprès d'ENEDIS. La PTF définira de manière précise la solution et les modalités de raccordement de la centrale solaire. La trace définitive du câble de raccordement ne sera donc connue qu'une fois la proposition technique et financière réalisée. La distance de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes des ombrières agrivoltaïques. L'entretien et la maintenance des équipements sont réalisés par un prestataire 2 fois par an, durant toute la durée d'exploitation. L'entretien des plantations et le débroussaillage entre les poteaux et sous les panneaux est également réalisé par un prestataire dans le cadre du Plan de Gestion Environnemental. 2 Passages minimum par an sont prévus. La fréquence pourra augmenter en fonction des régions et des besoins. Le nettoyage des panneaux n'est réalisé qu'en cas de performance dégradée des panneaux. Si nécessaire le nettoyage se fera via l'utilisation d'un camion-citerne. Aucun pompage ne sera réalisé dans les eaux superficielles ou souterraines. Conformément au code de l'environnement, un projet solaire est une installation qui se veut réversible. À l'issue de son démantèlement, le sol sera entièrement rendu à l'état initial pour son usage agricole. Le démantèlement sera garanti par TSE et est intégré dans le plan de financement de l'exploitant. Il se fera avec les mêmes engins et outils que lors de l'installation et pendant une période de 3 mois environ. Tout comme l'installation, le démantèlement se fera à une période écologique favorable afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement tel que préconisé dans le cadre des études environnementales. Le taux de valorisation d'un module PV en fin de vie de l'ordre de 94,7%.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément à l'article R.421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de modules Puissance installée Surface projetée Surface cloturée Nombre de pieux (30 cm2 par pieu, 2 m de profondeur) Hauteur maximale des structures Lineaire de tranchées (80 cm de large, 80 cm de profondeur) Lineaire de pistes (largeur de 2 m au nord, 6 m a l'est, a l'ouest et au sud) Surface de pistes	(9334, modules) (6,02, MWc) (25213, m²) (11,49, ha) (1285, pieux) (5, m) (910, m) (1291, ml) (7864, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : la Veronniere

Lieu-dit :

Localité : la Veronniere 85150 Vaire

Code postal : 85150 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°45'40"O Lat. : 46°37'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. : Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaire, dont la derniere procedure a ete approuvee le 05/06/2024 - Zone A (Agricole)

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF n'est interceptée par le site d'étude. Deux ZNIEFF de type II sont présentes à proximité : - à 285 m : « Bocage à Chêne tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon » (ID MNHN : 520005733) ; - à 2,63 km : « Dunes, forêt, marais et coteaux du pays d'Olonne » (ID MNHN : 520005766).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE a été élaboré à l'échelle de la Vendée ; seule l'A87 fait l'objet d'une modélisation du bruit et le projet n'est pas concerné en raison de la grande distance qui le sépare de l'autoroute.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les investigations sur site n'ont identifié aucune zone humide sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet est situé à 1,5 km du périmètre de protection éloigné de captage le plus proche.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est intercepté par le site d'étude. Deux sites Natura 2000 sont présents à 3,4 km : - Une ZPS : « Dunes, forêt et marais d'Olonne » (FR5212010) ; - Une ZSC : « Dunes, forêt et marais d'Olonne » (FR5200656).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement en eau n'est prévu en phase chantier, exploitation ou démantèlement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les deux forages présentes en annexe de la présente demande de compléments sont non-fonctionnels. Ils datent de 1986 et 1990 et ont été réalisés par un organisme public afin de faire des repérages sur le sous-sol. Aucun des forages n'a permis de pomper de l'eau en quantité suffisante pour permettre d'être utilisés en agriculture. L'agriculteur, propriétaire et exploitant des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessitera pas, ou très peu, de terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La construction de la centrale nécessitera d'apporter sur site tous les éléments nécessaires à l'installation des panneaux et au raccordement électrique.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La fabrication des panneaux, des postes, la création des pistes, nécessitent des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les impacts sur le milieu naturel seront très limités compte tenu des très faibles enjeux présents sur le site. La phase travaux sera la plus impactante en raison de la circulation des engins et de la nécessité de creuser une tranchée pour le raccordement, entraînant un dérangement des espèces et le risque d'écrasement d'individus. Le site étant une culture de céréales, des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situé sur une parcelle agricole. La conception de la centrale solaire permettra le maintien de cette activité sur le site et limitera ainsi considérablement l'impact sur la surface cultivable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aléa retrait-gonflement des argiles moyen à faible La zone est également potentiellement sujette à inondation de cave (remontée de la nappe juste sous la surface). Zone à sismicité modérée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Seule la phase travaux engendrera une augmentation temporaire du trafic. En phase exploitation, le passage ponctuel d'agents de maintenance aura également lieu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux sera temporairement source de bruit. A leur issue, la centrale solaire n'émettra aucune nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux pourra entraîner des vibrations. Celles ci seront limitées et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La centrale solaire ne sera pas éclairée de nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase travaux peut entraîner l'émission de poussières et sera à l'origine d'émissions de CO2 en lien avec les déplacements des engins de chantier et les mouvements de matériaux. Aucun rejet n'est attendu en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des terrassements localisés pourront nécessiter l'export de terre végétale hors du site. En phase chantier, les déchets domestiques émis par le personnel intervenant sur le site seront triés et exportés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'implantation d'une centrale photovoltaïque dans un paysage agricole implique nécessairement un impact paysager. Toutefois, un ensemble de mesures sont prises pour favoriser une intégration harmonieuse du projet dans le paysage ; l'impact est considéré comme faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet est conçu pour concilier l'usage agricole du site avec la production d'électricité renouvelable. À ce titre, l'activité agricole sera maintenue mais la productivité de la parcelle sera légèrement diminuée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets photovoltaïques ont été identifiés sur la commune des Achards. Néanmoins, ils se situent tous à plus de 5 km du site. Concernant les projets situés à moins de 5 km, leur nature n'est pas à même de provoquer des effets cumulés avec le projet du présent dossier. Cet élément est détaillé dans la note environnementale en annexe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

3 études ont été menées en parallèle sur ce projet afin d'identifier les enjeux principaux au niveau écologique, paysager et risques naturels, technologiques et humains. Ainsi les principaux enjeux identifiés au niveau écologique sont les haies situées en périphérie de la zone d'implantation du projet. Ces haies sont des sites de reproduction pour l'avifaune nicheuse (tourterelle des bois, linotte mélodieuse...), pour des reptiles comme le lézard à deux raies, ou encore un site de chasse pour certaines espèces de chiroptères. Au niveau paysager le principal enjeu est la présence d'une voie cyclable en bordure nord du site d'implantation présentant quelques ouvertures visuelles sur le projet. Les études sont disponibles en annexes de la présente demande.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Une note écologique, une note paysagère ainsi qu'une note générale ont été réalisées sur ce projet afin d'identifier les diverses sensibilités, enjeux et impacts potentiels du projet. Ainsi des mesures ont été prises afin que le projet ait un impact résiduel faible. Les mesures proposées dans la note générale sont : - Mesures de réduction : R1 - Maîtriser le bruit pendant les travaux R2 - Limiter les rejets dans l'atmosphère dus au chantier R3 - Gestion des déchets sur le site R4 - Limiter les émissions de gaz à effet de serre dus au chantier R5 - Limiter les impacts sur le sol R6 - Maîtriser le risque de pollution des sols et des eaux R7 - Maîtriser le risque incendie en phase travaux R8 - Maîtriser le risque incendie en phase exploitation - Mesures d'accompagnement : A1 - Principes généraux de gestion en phase travaux A2 - Information préventive sur la pollution de l'eau Les mesures proposées dans la note écologique sont : - Mesures de réduction : MN-R1 - Adaptation de la période de travaux aux rythmes biologiques des espèces MN-R2 - Balisage des zones à enjeu MN-R3 - Prévenir et lutter contre les espèces exotiques envahissantes MN-R4 - Gestion des poussières de chantier MN-R5 - Mise en place d'une clôture favorable au passage de la petite faune MN-R6 - Mise en œuvre de bonnes pratiques pour limiter les risques de pollutions accidentelles Mesures de suivi : MN-S1 - Suivi environnemental du chantier et suivi de la mise en place des mesures par un écologue MN-S2 - Mise en place d'un suivi post-implantation Les mesures proposées dans la note paysagère sont : - Mesures d'évitement : E1 - Préserver l'ensemble des végétaux présents en limite de site E2 - Implantation en retrait des lieux de vie les plus proches - Mesures de réduction : R1 - Couleur des éléments techniques R2 - Choix des clôtures R3 - Mettre en place un revêtement clair pour

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux ecologiques moderes du site et des impacts moderes a faibles du projet (maintien de l'activite agricole, maintien d'un milieu ouvert, mise en oeuvre de mesures de reduction pour la faune et la flore), et des impacts residuel faibles a negligeables ; il semble que le projet peut etre dispense d'etude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)